



Rapport annuel 2023



Sommaire

Rapport d'activité

1 Le mot de la Présidente

2 L'association

3 Le Siège Social

4 Le Pôle Enfance

5 Le Pôle Travail

6 Le Pôle Habitat

7 Le Pôle Soins

8 Le rapport financier

9 Le rapport d'orientation

++

++

++

++

Françoise MARCHAND, Présidente de l'association



Chers parents, professionnels, élus et amis,

Nous élaborons cette année un nouveau projet associatif global qui s'inscrit dans la continuité des trois précédents projets, qui, comme eux, a vocation à être un document de référence pour les cinq années à venir et un outil de communication.

Il rappelle l'histoire de l'Apaei de la Côte Fleurie, créée en 1960, ses valeurs, ses missions et détermine les priorités et les engagements stratégiques qui guideront l'association de 2024 à 2028.

Ce projet associatif est le fruit d'une co-construction entre les parties prenantes de l'association, dans un esprit d'équipe, respectueux de chacun.

Le secteur médico-social évolue, les connaissances des divers types de handicaps s'enrichissent, les modes d'accompagnement se diversifient et doivent respecter les recommandations de bonnes pratiques.

Il nous faut assurer la continuité des actions menées depuis la création de notre association, toujours en phase depuis 63 ans avec les évolutions de la société, et ainsi participer activement à la réforme du secteur médico-social qui s'impose aux associations gestionnaires, telle que la nôtre.

Ce projet se trouve ainsi être un lien entre hier, aujourd'hui et demain dans le respect des valeurs fondatrices de notre association, qui reste notre force.

Il nous faut sortir d'une logique de « places » et généraliser un accompagnement plus diversifié, et il nous faut développer des propositions d'offres nouvelles de services et de prestations, et ainsi accompagner « le parcours de vie » de chacun.

L'objectif étant d'impulser « un virage inclusif », tout en restant vigilant pour que cette inclusion ne soit pas imposée, qu'elle réponde aux besoins de chaque personne accompagnée, pour que l'accès au milieu ordinaire soit un libre choix.

Cette transition inclusive nécessite du temps, des moyens financiers, des concertations et des partenariats. Il nous faut bien penser l'inclusion dans la diversité des formes qu'elle peut prendre, imaginer les réponses innovantes de demain, mais surtout réaffirmer le droit de chacun à un accompagnement adapté à ses besoins et à ses aspirations, et tout ceci dans un esprit d'amélioration continue, contrôlée et évaluée.

Notre projet associatif a aussi pour volonté de :

- rappeler les fondamentaux et principes culturels et humains que nous portons
- promouvoir l'autodétermination et la participation citoyenne des personnes accueillies en les accompagnant à chaque étape de la vie, car chaque parcours est singulier
- accompagner et soutenir les familles dans leur cheminement
- se projeter dans un avenir cohérent garantissant la pérennité de notre identité

Ce projet sera notre feuille de route des prochaines années, il devra être décliné en objectifs et plans d'action, en collaboration avec tous nos professionnels, formés, qualifiés, bienveillants, soutenus par les valeurs humanistes inhérentes à notre action.

Ce projet doit nous porter, nous rassembler, pour nous ouvrir aux autres, nous ouvrir à la recherche, et sans cesse nous faire progresser.

Cette mission que nous nous donnons est exigeante et nous oblige, elle nous mène vers de nouvelles perspectives riches et passionnantes et doit être notre ligne de vie pour aborder le futur avec sérénité.

Françoise MARCHAND

L'association

les membres du bureau

Françoise MARCHAND
Présidente



François HORENT
Vice président



Marc BAILLEUL
Secrétaire adjoint



Michel VILLETTE
Trésorier ajoint

Jean ANDRE
Président adjoint



Laurence DEFRETIN
Secrétaire



Chantal PROSPERO
Trésorière



L'association

La liste des commissions



1 Membres du Conseil d'Administration :

M. ANDRE Jean - Mme CHIRET - M. CHOQUET - Mme DEFRETIN - Mme FORET -
Mme FRANCOIS - Mme PROSPERO - M. HORENT - Mme LEFRANC - M. LEGRIP -
Mme MARCHAND - Mme PERIERS - M. BAILLEUL - Mme PLANTEGENEST -
M. VILLETTE - Mme RASSELET - Mme SAMSON - Mme SANCIER - M. MARIVINGT
M. ANDRE Geoffroy - Mme RENAUD COBUCCI

2 Commission d'Animation familiale :

M. ANDRE Jean - Mme PLANTEGENEST - Mme CHIRET - Mme FORET -
M. BAILLEUL - M. HORENT - Mme MARCHAND - M. ANDRE Geoffroy -
Mme RENAUD COBUCCI

3 Administrateurs délégués au patrimoine :

Mme MARCHAND - Mme PROSPERO - M. HORENT - M. LEGRIP - M. VILLETTE -
Mme FORET - M. MARIVINGT - M. ANDRE Geffroy

4 Conseils Vie Sociale :

IME/SESSAD/CAFSMme FRANCOIS - M. HORENT
ESAT DozuléM. HORENT - M. ANDRE Jean
ESAT Dives sur MerMme SANCIER - M. VILLETTE
M.A.S/ F.A.MM. HORENT - Mme SAMSON
ESAT TroarnM. ANDRE Geoffroy - M. BAILLEUL
Foyer Jean Vasnier/FOAMme SANCIER - M. LEGRIP
S.A.J.HMme PROSPERO - M. VILLETTE
SASLAMme RENAUD COBUCCI - M. LEGRIP

La Présentation

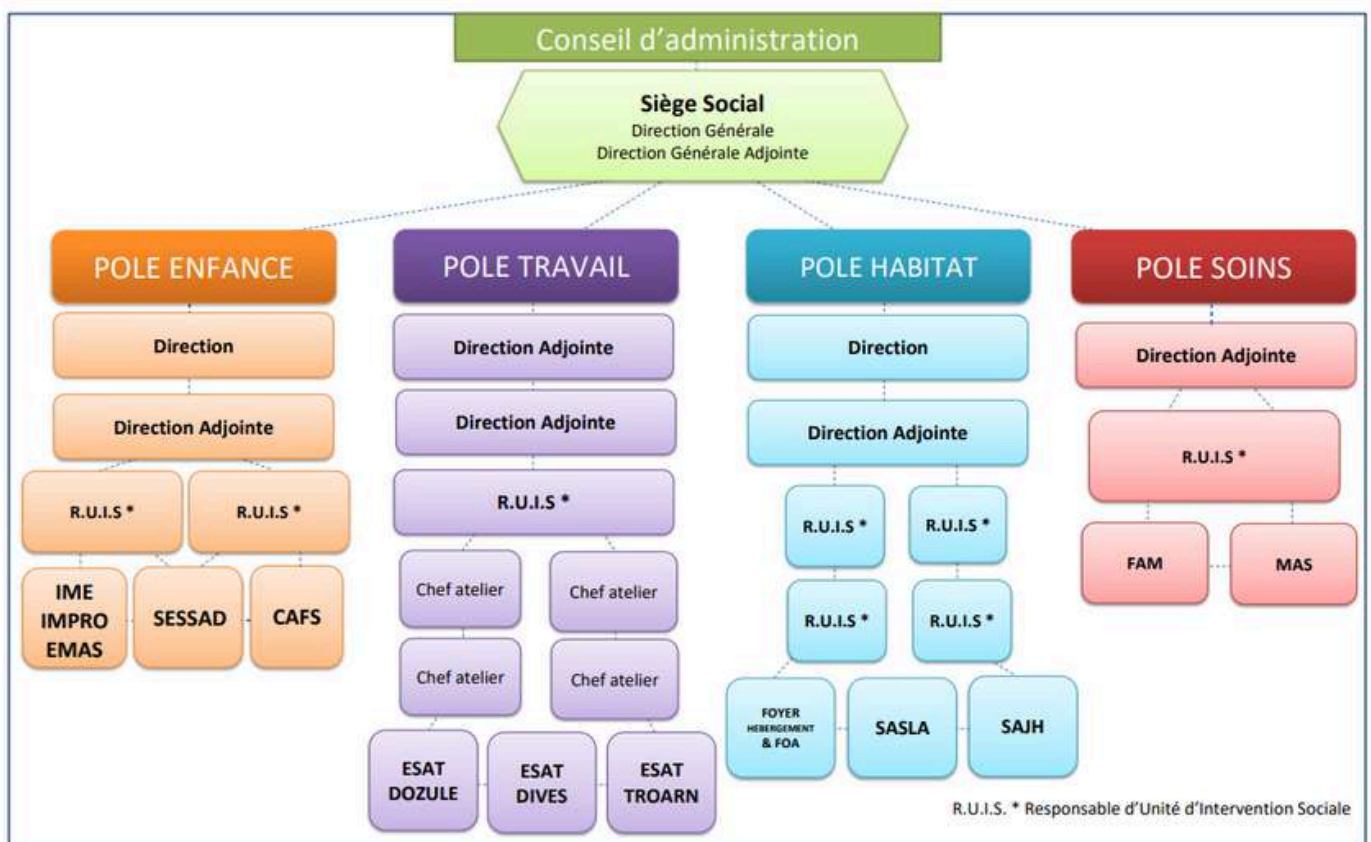
L'A.P.A.E.I. de la Côte Fleurie est une association loi 1901 créée le 12 février 1960.

Son organisation est précisée dans ses « statuts ».

L'APAEI dispose d'un siège social qui a reçu un agrément en date du 23/12/2004.

L'A.P.A.E.I. de la Côte Fleurie est constituée de plusieurs directions de Pôles.

Voici son organigramme :



L'APAEI de la Côte Fleurie adhère implicitement aux valeurs et principes exprimés par la Charte éthique et déontologique des Associations membres de l'UNAPEI, établie lors du congrès d'Angers en 2002.

Par ailleurs, les actions de l'APAEI de la Côte Fleurie s'appuient sur la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Enfin, l'APAEI de la Côte Fleurie souhaite plus particulièrement mettre en avant les valeurs qu'elle cultive et qui sont le propre de son engagement et de la qualité de la prise en charge qu'elle promet au service des personnes accueillies dans ses établissements.

L'association est présente auprès de la MDPH et siège à la CDAPH (commission départementale à l'autonomie des personnes handicapées.)

63 années d'activité

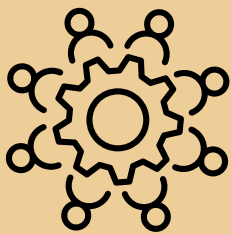
Pour APAEI de la Côte Fleurie, Association à but non lucratif de droit privé Loi 1901, spécialisée dans la création et la gestion d'Établissements Médico-Sociaux et Sanitaires.



13 Etablissements et Services

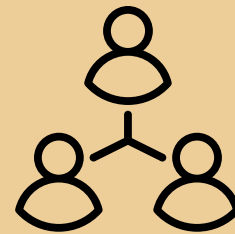
SIEGE
IME - SESSAD - CAFS - EMAS
MAS - FAM
FOYER JEAN VASNIER - FOA
SAJH

SASLA
ESAT DIVES SUR MER
ESAT DE TROARN
ESAT DE DOZULE



Places gérées

569



Salariés en CDI

216

Etablissements & Services

Siège social

7, rue de l'Hôtel de Ville
14160 DIVES SUR MER

Institut Médico Educatif - CAFS - SESSAD - EMAS

Lucienne Vasnier
Impasse de l'Isle
14130 PONT L'EVEQUE

ESAT

'Les Ateliers de la Côte Fleurie'

31, avenue Georges Landry
14430 DOZULE

Rue du Bois
14670 TROARN

30, rue Georges Landry
14160 DIVES SUR MER

Foyer d'Hébergement / FOA

Jean Vasnier
17, rue Emile Nicol
14430 DOZULE

Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome (SASLA)

Adresse administrative
Foyer Jean Vasnier
17, rue Emile Nicol
14430 DOZULE

+ +

+ +

+ +

+ +

Service d'Activités de Jour et d'Hébergement

48, rue des Pervenches
14670 TROARN

Maison d'Accueil Spécialisée

13, avenue Georges Landry
14430 DOZULE

Foyer d'Accueil Médicalisé

Adresse administrative
13, avenue Georges Landry
14430 DOZULE

Implantation des établissements



Dives Sur Mer

SIEGE SOCIAL
ESAT

Pont l'Evêque

IME - IM'PRO -
CAFS -
SESSAD - EMAS



Troarn

SAJH
ESAT

Dozulé

ESAT
MAS - FAM
FJV- FOA
SERVICES DES RESIDENCES

Le Siège social



Vanessa PHILIPPOT
Directrice Générale



Edouard LEBOURGEOIS
Directeur Général Adjoint

L'année 2023 a été marquée par l'évaluation unique HAS obligatoire menée par un organisme extérieur. Cet audit permet de valoriser les démarches mises en oeuvre par les établissements sociaux et médico-sociaux pour améliorer leur qualité d'accompagnement, dans le cadre d'une approche centrée sur la personne et dans le respect de ses droits. Le rapport d'évaluation donne une appréciation des services fournis, et permet de déterminer un plan d'action au bénéfice de l'amélioration continue de la qualité.

La direction générale ainsi que les services support du siège se sont attachés à renforcer la communication interne fondée sur l'écoute, la transparence et le dialogue. Assurer et développer un bon climat social au sein des professionnels reste une priorité pour accompagner au mieux les usagers.

Nous poursuivons le virage numérique en renforçant nos outils de gestion et déployons actuellement la possibilité d'alimenter le dossier médical partagé des personnes que nous accompagnons.

+ + L'année 2024 est déjà bien commencé et le nouveau projet associatif global permettra de donner du sens aux actions de tous les professionnels en formalisant la raison d'agir au sein de l'association.

+ + Il est nécessaire d'avoir une ligne directrice commune à l'ensemble des acteurs salariés, adhérents, bénévoles, et nous ferons en sorte M. Lebourgeois et moi-même de porter les valeurs associatives et de décliner les orientations stratégiques en actions.

Merci à vous tous,

Vanessa PHILIPPOT & Edouard LEBOURGEOIS
Directrice Générale & Directeur Général Adjoint



Le Siège



Le Pôle Enfance

Mostapha MAAZOUZI & Edouard LEBOURGEOIS
Directeur & Directeur Général Adjoint



ACCOMPAGNER



Les usagers et leurs familles

Nous avons développé davantage de transversalité dans nos prestations d'accompagnement. Nous avons par exemple organisé un séjour commun pour des enfants et des jeunes qui relèvent d'une part de l'IME et d'autre part du SESSAD. Nous poursuivons notre évolution qui doit nous emmener vers la mise en place d'un Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME). Afin d'accompagner les parcours professionnels, nous avons également poursuivi les immersions en ESAT qu'il faudra renforcer à l'avenir. Enfin, durant le 1er semestre, nous avons régulièrement partagé des temps d'accueil avec le centre de loisirs de Pont L'Evêque.

ADAPTER



Pour renforcer la qualité de l'accompagnement

Nous nous sommes adaptés aux attentes des jeunes également en proposant des temps d'accueil séquentiel en internat. Pour mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes, nous avons aussi reçu un financement de la part du Rotary Club de Honfleur pour aménager 3 salles sensorielles et apaisantes. Enfin, nous continuons également notre route sur le chemin de l'inclusion scolaire avec l'expérimentation d'une unité enseignement externalisée (UEE) au collège de Pont l'Evêque, qu'il conviendra de pérenniser.

SE PROJETER



Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée

Nous avons réalisé nos évaluations uniques sur l'IME et le SESSAD. Ce travail a fait l'objet d'un plan d'action qu'il convient désormais de déployer pour améliorer la qualité de notre accompagnement. Nous avons poursuivi la formation des professionnels par le biais de notre plan de développement des compétences avec notamment des actions autour de l'autisme, de l'alimentation ou encore de l'évaluation de la douleur. La réécriture du projet d'établissement et de services a aussi débuté en fin d'année 2023. Ce travail devra s'achever afin de permettre de fixer nos objectifs d'évolution pour les 5 années à venir.

TEMPS FORT



Des établissements en perpétuel mouvement

Durant cette année 2023, le service EMAS a commencé à s'inscrire sur le territoire avec le concours de l'Education Nationale.

Par ailleurs, nous avons relancé la dynamique des Conseils de la Vie Sociale (CVS) avec de nouveaux membres élus parmi les jeunes et leurs familles.

Nous avons également participé au « duo inclusif » par le biais du Triathlon de Deauville.



Le Pôle Enfance



Le Pôle Travail

Mathias DELOBEL & Stanislas KLEIN
 Directeur Adjoint & Directeur Adjoint



ACCOMPAGNER



Les usagers et leurs familles

Les accompagnements des travailleurs d'ESAT s'organisent autour des projets personnalisés avec une volonté que chacun d'eux ait un véritable libre choix professionnel. En septembre 2023, un service parcours-accompagnement s'est créé au sein du Pôle travail. Il regroupe deux animatrices projets, une animatrice de formation, une conseillère emploi accompagné également, missionnée sur l'insertion professionnelle et une responsable d'unité d'intervention sociale. La mise en œuvre de ce service permet aujourd'hui de fluidifier les parcours et de contribuer à la montée en compétences des travailleurs des Ateliers de la Côte Fleurie.

ADAPTER



Pour renforcer la qualité de l'accompagnement

L'organisation du Pôle travail doit s'adapter au contexte économique, aux besoins des travailleurs et aux obligations légales. Le plan de transformation des ESAT nous incite à diversifier notre offre de travail afin d'accroître les compétences et l'employabilité des travailleurs d'ESAT. En 2023, le Pôle travail a poursuivi ses démarches de maintien et de développement de prestations individuelles ou collectives en entreprises. Deux nouveaux ateliers ont été créés cette année : l'atelier de montage de club de golf sur le site de Dozulé et l'atelier couture sur le site de Troarn. La mise en œuvre d'un partenariat avec BIOCOOP Dives va permettre l'exposition et la vente des produits de l'atelier création dans leur boutique.

SE PROJETER



Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée

Les résultats de l'évaluation unique réalisée cette année et la rédaction du projet d'établissement confortent la mise œuvre d'un plan d'actions pour les cinq prochaines années. Ce travail est également nécessaire pour la négociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévue en 2025. De nombreux projets sont en cours de réflexion : la réouverture d'une section annexe d'ESAT, le développement des conventions de partenariat avec les IMPRO, la réhabilitation des ESAT et les futurs projets architecturaux.

TEMPS FORT



Des établissements en perpétuel mouvement

L'évaluation unique réalisé par le cabinet SOËTE

La remise des médailles du travail à 9 travailleurs d'ESAT

Le 7 novembre au centre de congrès de Caen, la remise des attestations de reconnaissance de l'expérience (RAE) différent & Compétent à 8 travailleurs

La journée festive fin juillet sur le site MALTOT organisée par les membres des 3 conseils de vie sociale

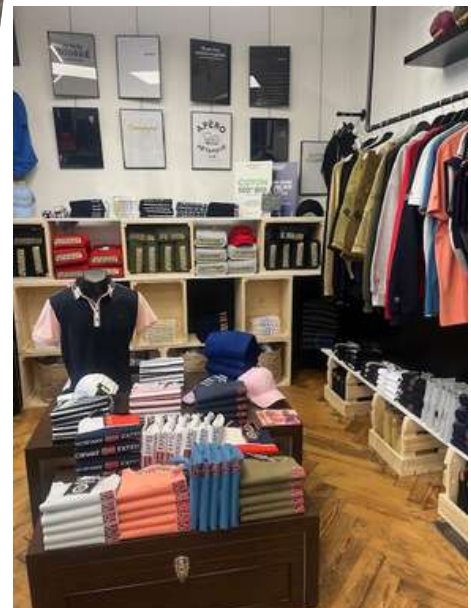
L'accueil d'Unicité en novembre pour la réalisation de fresques dans le réfectoire du site de Dives sur mer : un agréable moment de partage entre les salariés d'une entreprise pharmaceutique et les travailleurs

Les nouvelles embauches : deux animatrices projets, une animatrice de formation, une cheffe d'atelier espaces verts, une monitrice d'atelier couture/CSI

L'arrivée en Novembre d'un co-directeur adjoint pour le pilotage du site de Troarn avec des interventions transversales sur le Pole travail



Le Pôle Travail



Le Pôle Habitat

FOYER HEBERGEMENT

Sandrine NAUWYNCK & Philippe LIOUST

Directrice & Directeur Adjoint

+ +

+ +

+ +

+ +

ACCOMPAGNER



Les usagers et leurs familles

Le Foyer Jean VASNIER accueille une population très hétérogène qui demande un accompagnement diversifié et adapté aux besoins de chacun. La modification des horaires de travail pour les professionnels a permis une meilleure répartition des temps de prise en charge des usagers et moins de fatigue pour les professionnels. Notre but premier est d'accompagner les usagers dans les actes de la vie quotidienne : de les amener à acquérir de nouvelles compétences, de maintenir les capacités acquises ou d'accompagner une perte d'autonomie liée à l'âge ou à une pathologie.

ADAPTER



Pour renforcer la qualité de l'accompagnement

L'outil numérique fait désormais partie intégrante de notre quotidien. Le logiciel AIRMES héberge le dossier unique de l'utilisateur et nous permet également de communiquer entre professionnels.

Nos bâtiments ont besoin d'une rénovation, une réflexion est actuellement menée pour réduire nos coûts de fonctionnement énergétique. Des travaux de rénovation sont planifiés et effectués au long cours afin d'améliorer l'environnement de vie des usagers.

SE PROJETER



Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée

Le Foyer doit se projeter dans l'avenir, mettre en évidence ses compétences au regard des prestations Serafin PH et en développer de nouvelles. L'écriture du Projet d'Établissement est l'occasion de réfléchir sur nos orientations. C'est un moment collectif de réflexion et d'échanges.

TEMPS FORT



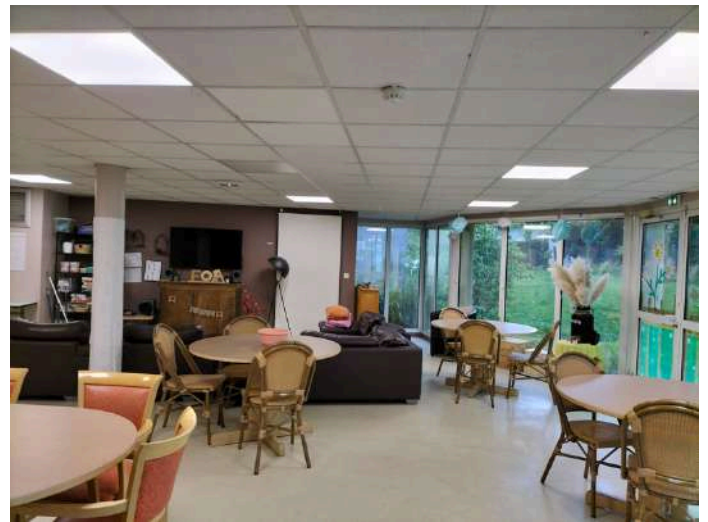
Des établissements en perpétuel mouvement

La volonté d'avancer, de nous questionner, d'améliorer nos pratiques au quotidien sont clairement énoncées par la Direction. Pour ce faire, des temps de réunion sont planifiés sur l'année avec tous les professionnels ainsi que tous les intervenants internes et externes qui prennent part à la vie de l'établissement (Familles, Tuteurs, Partenaires Sportifs, Partenaires Médicaux...).

La Fête des familles est un moment de partage qui est apprécié de tous et qui contribue à renforcer le lien avec les proches.



Foyer Jean Vasnier



Le Pôle Habitat

FOA

Sandrine NAUWYNCK & Philippe LIOUST

Directrice & Directeur Adjoint

+ +

+ +

+ +

+ +

ACCOMPAGNER



Les usagers et leurs familles

Sur le FOA, les usagers sont accompagnés tout au long de la journée dans les actes de la vie quotidienne en fonction de leurs besoins.

Les usagers sont encadrés afin de développer et de maintenir leurs compétences, de se réaliser dans leurs besoins fondamentaux tels que la socialisation, le bien-être, l'occupationnel...

ADAPTER



Pour renforcer la qualité de l'accompagnement

Sur le FOA, les usagers avancent en âge et leurs besoins évoluent. Nous devons adapter notre accompagnement pour les aider à faire face à une perte d'autonomie.

Parallèlement, pour certains nous envisageons également des orientations vers le secteur personne âgée.

SE PROJETER



Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée

La réécriture du projet d'établissement a permis un travail collectif de réflexion.

Cela a permis de mettre en exergue nos compétences, ainsi que toutes les prestations proposées aux usagers au sein du FOA, mais également de prendre conscience de nos propres limites.

TEMPS FORT



Des établissements en perpétuel mouvement

Le CVS, la commission restauration sont des moments importants pour la vie de l'institution. Ce sont des temps d'échanges et de paroles où les personnes accueillies peuvent s'exprimer et jouer un rôle au sein de leur établissement.

Au quotidien, les oeuvres dont sont parées les salles du foyer, et tout ce qui est mis en place par les professionnels, sont autant de temps forts appréciés des résidents.



FOA



Le Pôle Habitat

SASLA

Sandrine NAUWYNCK & Philippe LIOUST

Directrice & Directeur Adjoint



ACCOMPAGNER



Les usagers et leurs familles

Sur le SASLA, la mission principale est d'accompagner et individualiser l'accompagnement de la personne dans les principaux actes de la vie quotidienne. Dans une démarche d'autodétermination, l'adulte est acteur de son projet, il est accompagné, conseillé, orienté dans le but de participer à la réalisation de ses objectifs et de son projet de vie.

Les formations des professionnels ont permis de garantir la qualité d'accompagnement des personnes que nous accueillons au sein du service.

La formation puis l'utilisation du nouveau logiciel médico-social sécurisé, « AIRMES », est une solution communicante autour du projet personnalisé d'accompagnement de la personne grâce aux différents suivis assurés par l'équipe pluridisciplinaire.

ADAPTER



Pour renforcer la qualité de l'accompagnement

En lien avec les besoins du service, le SASLA repense à ses horaires d'intervention dans le but d'améliorer la qualité d'accompagnement des personnes accueillies. La direction prévoit l'embauche d'un contrat service civique sur le SASLA pour remplacer le contrat PEC afin d'assurer une présence quotidienne en journée et de répondre aux besoins de la population vieillissante. Cette organisation répondrait aux attentes des résidents du SASLA Dives et réduirait le sentiment d'insécurité des résidents et des familles.

SE PROJETER



Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée

Le SASLA développe ses compétences professionnelles au regard des prestations Serafin-PH grâce aux formations, aux groupes de travail et à l'utilisation des nouveaux outils numériques. L'objectif est de disposer un langage commun, d'identifier les besoins des personnes et les prestations pour y répondre.

La fin de l'année 2023 était consacrée à la préparation de l'évaluation unique. S'interroger sur nos pratiques, actualiser les documents en lien avec les textes règlementaires et se projeter dans le but d'améliorer l'accompagnement des usagers.

Le SASLA s'est projeté dans la réécriture du projet de service. Des groupes de travail ont permis de réunir les professionnels et de porter une réflexion commune et cohérente sur les missions et orientations du SASLA.

Le Pôle Habitat

SASLA

Sandrine NAUWYNCK & Philippe LIOUST

Directrice & Directeur Adjoint



TEMPS FORT



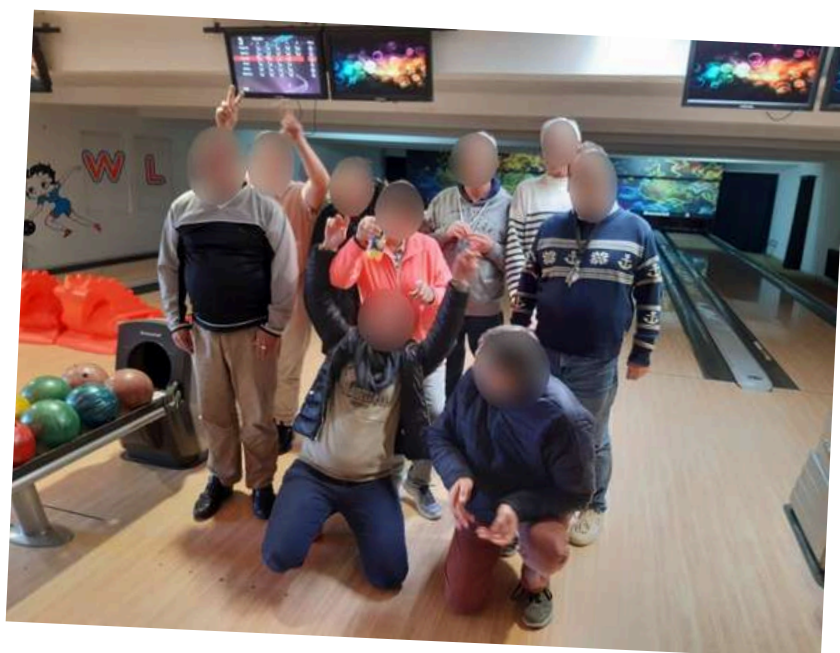
Des établissements en perpétuel mouvement

Plusieurs temps forts ont marqué l'année 2023 notamment avec le développement des partenaires sociaux et leurs interventions sur les résidences.

Le SASLA a répondu à un appel à projet, le budget accordé par le département a permis de répondre aux besoins des résidents par la mise en place d'ateliers créatifs encadrés par une intervenante extérieure.

Les diverses réunions assurent l'expression des usagers, salariés et familles. Elles garantissent une communication satisfaisante entre les différents acteurs.

Le SASLA continue d'ouvrir vers l'extérieur permettant l'inclusion des personnes. Il est participatif aux différents événements, formations, journées à thème dans le but de satisfaire les usagers et poursuivre un accompagnement de qualité.





SASLA



Le Pôle Habitat

SAJH

Sandrine NAUWYNCK & Philippe LIOUST

Directrice & Directeur Adjoint



ACCOMPAGNER



Les usagers et leurs familles

Au SAJH, nous accompagnons les résidents dans les actes de la vie quotidienne et sur des temps d'activités.

La population est très hétérogène et cela demande de diversifier notre accompagnement notamment en lien avec les différences intergénérationnelles.

ADAPTER



Pour renforcer la qualité de l'accompagnement

Nous constatons un vieillissement de la population qui nécessite de réinterroger nos pratiques éducatives en proposant un rythme différent afin de les aider à garder un maximum d'autonomie. Nous avons également entamé un travail de partenariat avec le secteur personne âgée afin d'envisager des orientations.

Nous devons aussi adapter notre accompagnement auprès d'usagers plus jeunes qui sont en demande d'activités tout au long de la journée.

SE PROJETER



Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée

Le SAJH doit se projeter dans l'avenir, en tenant compte de ses compétences, mais aussi de ses limites.

Le travail collectif de réflexion et d'échange sur la réécriture du projet d'établissement a permis de mettre en évidence nos compétences et de nouveaux axes d'amélioration.

TEMPS FORT



Des établissements en perpétuel mouvement

Le CVS et les commissions restauration et activités sont des moments importants pour la vie de l'institution. Ce sont des temps d'échanges et de paroles où les personnes accueillies peuvent s'exprimer et jouer un rôle au sein de leur établissement.

Au quotidien, de nombreuses activités sont proposées au SAJH tant en interne menées par les éducateurs qu'en externe, en collaboration avec nos partenaires. Ces activités sont autant de temps forts appréciés de nos usagers.



SAJH



Le Pôle Soins

Montaine GAUTHIER
Directrice Adjointe



ACCOMPAGNER



Les usagers et leurs familles

La MAS a repensé son organisation et s'est doté d'une coordinatrice de parcours et d'activités pour travailler en lien avec les équipes sur l'ensemble des projets d'accompagnement personnalisés.

Concernant le FAM, nous avons renforcé l'équipe avec l'arrivée d'une Educatrice Spécialisée et d'un Moniteur Educateur qui eux aussi retravaillent l'ensemble des projets des usagers. Ainsi, sur les 2 établissements l'accompagnement sera affiné en fonction des besoins et souhaits des personnes.

ADAPTER



Pour renforcer la qualité de l'accompagnement

La MAS a retravaillé autour du circuit du médicament et nous envisageons le recrutement d'une infirmière supplémentaire pour les soins ainsi que celui d'une infirmière coordinatrice pour renforcer les équipes. L'arrivée d'un nouveau binôme de direction a permis de repenser les organisations et stabiliser le turnover.

Au FAM, le vieillissement des usagers nécessite de repenser l'accompagnement et des départs en retraite ont eu lieu avec par répercussion des départs du FAM.

SE PROJETER



Pour adapter nos prestations aux besoins de la population accompagnée

La MAS n'abandonne pas l'idée de voir son projet de reconstruction voir le jour et nous espérons que des décisions seront prises par les autorités lors de la signature du CPOM prévue pour 2025.

Au FAM, nous espérons bénéficier très prochainement de nouvelles autorisations et notamment une autorisation d'accueil de jour à raison de 4 places qui permettra d'accueillir en journée des usagers aux profils plus variés.

Nous souhaitons également que notre autorisation ne comporte plus la spécificité 'travailleur d'ESAT' afin de limiter les ruptures de parcours.

TEMPS FORT



Des établissements en perpétuel mouvement

Tout au long de l'année que ce soit à la MAS et au FAM de nombreuses activités, animations sont proposées comme support d'épanouissement de bien être aux usagers.

Les deux établissements ont mené un travail constitué de nombreuses réunions autour de la réécriture du projet de chaque structure, l'évaluation unique a permis de se questionner et de dégager des axes d'améliorations que nous traduirons en objectifs et actions.

Les équipes sont à remercier au regard de leur investissement dans ces temps indispensables pour se projeter pour 5 ans.



Le Pôle Soins



Le Rapport Financier



RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION

L'Association présente un résultat **excédentaire de 560,70 euros**.

Les éléments de l'activité associative justifient ce résultat par :

1/ La gestion du patrimoine, déficitaire de 949,62 euros :

- **Les locations de 7 appartements en Résidences acquis par l'APAEI :**

La location de ces appartements reste exclusivement destinée aux personnes handicapées relevant de l'APAEI. Suite aux trois dernières acquisitions d'appartements en résidences, il a fallu rénover les salles de bains, ce qui a engendré une charge exceptionnelle. Le déficit dégagé de 1.907 euros (amortissement compris) est décomposé ci-dessous.

Les charges afférentes à ces logements concernent :

	• Les charges de copropriété et entretien	15.325 euros
	• L'assurance et impôts locaux	4.089 euros
+ +	• Des intérêts d'emprunts et frais bancaires	1.179 euros
+ +	• La valeur nette comptable des actifs sortis	5.646 euros
+ +	• Des dotations aux amortissements	11.537 euros
+ +	TOTAL DES CHARGES	37.776 euros
+ +	<i>soit + 9.212,82 euros par rapport à 2022</i>	

Les loyers perçus (y compris les provisions pour charges) s'élèvent à 35.869 euros pour les appartements :

N°1 à la Résidence Les Téméraires :	7.860 euros
N°1 à la Résidence La Dauphine :	5.584 euros
N°6 à la Résidence La Dauphine :	5.240 euros
N°7 à la Résidence La Dauphine :	5.366 euros
N°12 à la Résidence La Dauphine :	5.323 euros
N° 2 à la Résidence La Dauphine :	5.948 euros
N°6 à la Résidence Les Téméraires :	549 euros

- Les fermages et loyers des panneaux publicitaires957 euros

La location de panneaux publicitaires, à l'entrée du site de l'ESAT à Dives-sur-Mer, rapporte 600 euros par an.

Les fermages sont de 423 euros.

Les impôts locaux et entretien viennent soustraire 66 euros de charges.

2 / Les cotisations perçues des adhérents sont de 18.349 euros, soit 204 adhérents comme en 2022.

En 2022, les établissements de l'association ont pris en charge 459 personnes, dont 26 % d'entre eux ont une tutelle exercée par une association tutélaire ne versant pas de cotisation. Le montant de la cotisation reste fixé à 90 euros depuis 2003.

Années	Cotisations	Nombre d'adhérents
2020	17.960 €	200
2021	16.140 €	180
2022	18.340 €	204
2023	18.349 €	204

Elles sont destinées au reversement des cotisations Unapei, Urapei, Udapei, UDAF et EIG pour 11.571 euros.

3 / Les charges de la vie associative enregistrées en 2023 sont :

Ci-dessous le détail des charges :

Les dépenses de matériel et fournitures diverses	614 euros	
L'assurance responsabilité civile	2.446 euros	
Les frais de déplacement (100% donnés par les administrateurs)	4.574 euros	+ +
Les frais des missions et réceptions	4.598 euros	+ +
Les frais d'assemblée générale	2.003 euros	+ +
L'affranchissement, les télécommunications et services bancaires	2.169 euros	+ +
Les autres charges de gestion	744 euros	+ +
Les dotations aux amortissements	760 euros	

Total	17.908 euros	

Les autres produits d'exploitation viennent compenser ces charges de la vie associative pour 290 euros.

4 / La dotation aux amortissements du jardin intergénérationnel à Dozulé

est de 8.047 euros.

5 / Les subventions des communes, perçues pour 6.760 euros de la part de 25 communes :

Années	Montant	Nombre
2020	6.300	26
2021	6.480	26
2022	6.440	25
2023	6.760	25

Parmi ces communes, sept versent 500 euros et plus, huit versent entre 150 et 450 euros, et dix versent jusqu'à 100 euros. A noter que la ville de Deauville a augmenté significativement la subvention versée. Les sept communes les plus généreuses, situées sur le littoral, contribuent en 2023 à 60,65 % de ces produits contre 52,80 % en 2022, la part des petites communes étant bien sûr non négligeable. La recherche de nouvelles subventions communales s'appuie sur le nombre de bénéficiaires APAEI, habitants sur leur commune.

6 / Les dons s'élèvent à 6.033 euros et se répartissent comme suit :

- Frais de déplacements non remboursés aux administrateurs : 4.572 euros
- Dons des parents et amis de l'association : 1.460 euros

7 / L'opération brioches a permis un bénéfice de 5.778 euros.

8/ Les produits financiers portent sur la rémunération des livrets pour un montant de 3.211 euros. Ils compensent une charge de 1.384 euros pour des cautions non récupérables.

En conclusion, le résultat 2023 est arrêté à + 560,70 euros dont :

- La gestion associative a généré une charge nette de 7.554,33 euros
- La gestion des biens a généré un déficit de 949,62 euros
- Les dons ont apporté 7.237,85 euros
- La gestion financière a rapporté 1.826,80 euros

+ +

+ +

+ +

+ +

L'information sur la valorisation du bénévolat, présentée en annexe du compte de résultat fait apparaître pour huit administrateurs un total d'heures de 795 valorisé à 20 euros de l'heure (estimation charges comprises) et représentant un total de 15.900 euros contre 16.790 euros en 2022.

RAPPORT FINANCIER DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOUMIS A CONTROLE DES AUTORITES DE FINANCEMENT

Les résultats des établissements et services gérés par l'APAEI sont globalement excédentaires de 203.433,52 euros avant reprises des résultats antérieurs notifiés par les financeurs.

Le total net des résultats à affecter tous établissements confondus, y compris les reprises de résultats n-2 est de 483.294,68 euros sur les établissements soumis à contrôle (442.324,21 € ARS et 40.970,47 € Conseil départemental).

Les résultats soumis à contrôle des financeurs sont issus de l'activité réalisée inférieure à la prévision pour -67.437 euros, à des économies de masse salariale de 653.805 euros, et un écart défavorable sur la gestion des établissements de 103.074 euros.

Les crédits non reconductibles (CNR) ont été alloués et ont porté sur :

- En dépenses de groupe 1, une dépense réelle de 108.758 € comprend le traitement de la légionnelle pour 49.423,50 € et la réalisation des audits énergétiques pour 59.334,82 €. Seule cette dernière a été financée par des CNR alloués en 2022.
- En dépenses de groupe 2, les compléments de traitement indiciaire pour le personnel bénéficiant des accords Ségur et Laforcade dont les établissements sont financés par le Conseil Départemental. Les établissements financés par l'ARS ont été dotés de crédits pérennes en la matière. Dans les deux cas, le personnel administratif et de services généraux a été exclu de cette mesure.

Budget de 326.510 € pour un réel de 303.527 €.

- En dépenses de groupe 3, une allocation complémentaire pour reconstruction de la MAS de 500.000 €. Également pour la MAS, un crédit de 82.272 € au titre du réseau d'alimentation électrique où un transformateur est devenu à risque. Ces montants sont provisionnés tel que budgétés.

+ +

+ +

+ +

+ +

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2023

DOSSIER	ETABLISSEMENT	CREDITS ALLOUES				DEPENSES REELLES			
		dépenses groupe 1	dépenses groupe 2	dépenses groupe 3	TOTAL	dépenses groupe 1	dépenses groupe 2	dépenses groupe 3	TOTAL
1101	FJV HEBT		69 432,24		69 432,24	15 198,49	65 223,07		80 421,56
1102	FJV FOA		47 833,44		47 833,44	5 066,15	42 457,64		47 523,79
1200	SAJH		119 952,36		119 952,36	4 834,96	114 295,18		119 130,14
2500	FAM				0,00	6 011,38			6 011,38
303	SASLA		89 292,60		89 292,60		81 551,20		81 551,20
101	SIEGE				0,00	7 045,13			7 045,13
200	IME				0,00	23 108,64			23 108,64
500	ESAT				0,00	28 477,38			28 477,38
1300	MAS				0,00	18 271,19			18 271,19
2400	SESSAD			582 272,00	582 272,00	745,00		582 272,00	583 017,00
	TOTAL	0,00	326 510,64	582 272,00	908 782,64	108 758,32	303 527,09	582 272,00	994 557,41
	DONT ARS	0,00	0,00	582 272,00	582 272,00	77 647,34	0,00	582 272,00	652 874,21
	DONT CD14	0,00	326 510,64	0,00	326 510,64	31 110,98	303 527,09	0,00	334 638,07
	DONT TRAITEMENT LEGIONNELLE					49 423,50			
	DONT AUDITS ENERGETIQUES -REPRISE CNR AU BUDGET 2022					59 334,82			
	DONT COMPLEMENTS SALAIRES LAFORCADE/SEGUR						303 527,09		
	DONT RECONSTRUCTION MAS+RESEAU ALIM ELECTR MAS							582 272,00	

Les produits de la tarification liés aux prix de journée et dotations globales s'élèvent à 15.815.075 euros, soit +7,96 % par rapport à 2022.

Ils se répartissent entre :

- A.R.S 10.490.670 euros
- Conseil Départemental 5.324.405 euros



Les charges d'exploitation, intitulées dépenses de groupe 1, s'élèvent à 2.403.012 euros, soit 13,98 % des charges totales. Ces charges sont supérieures à 2022 de 13,77 %. Le plus important poste de dépense de ce groupe est la restauration pour 1.163 K € augmente à lui seul de 7,13 %.

Les dépenses de groupe 2, relatives aux charges de personnel, s'élèvent à 11.947.457 euros, soit 69,53 % des charges totales, pour 242 salariés au 31/12/2023. A cette date, l'APAEI emploie 216 salariés en contrat à durée indéterminée, 17 salariés à durée déterminée et 9 salariés en contrats aidés.

Les charges de structure, intitulées dépenses de groupe 3, s'élèvent à 2.833.254 euros, soit 16,49 % des charges totales. Ces charges concernent les locations (569 k€), les dépenses d'entretien, les impôts locaux, les amortissements (556 €), les provisions (1.041 €) et les frais financiers. Les dotations aux provisions portent essentiellement sur les CNR de la MAS (582 K€), des provisions pour remise en état de bâtiments (100 K€ ESAT et SAJH 100 K€) et des provisions pour risques liées au personnel (132 K€).

Les reprises de résultats antérieurs totalisent un montant globalement déficitaire de 6.359 euros, et ont été ajoutées à la dotation en produits de tarification. Par contre, il a été ajouté des quotes-parts de réserves à reprendre au titre des mesures d'exploitation et des dépenses refusées sur l'arrêté des comptes administratifs 2020 et 2022, pour un total de 286.220 euros.

Le résultat s'analyse selon les 3 critères de gestion suivants :

- L'activité (81.471 jours réalisés et 1.804 absences facturables sur 82.452 jours prévus) soit un déficit : - 67.437 euros
- La gestion de la masse salariale + 653.805 euros

Cet écart favorable provient de 176.101 euros sur le taux de charges « employeur » et l'économie sur la gestion du personnel absent ou non pourvu. Ces économies ont aussi permis de compenser les provisions dont indemnités de départ à la retraite et des litiges du personnel.

- La gestion des dépenses d'exploitation et de structure présente un écart défavorable pour 103.074 euros. Il convient de préciser qu'une provision pour remise en état des sites est comptabilisée sur l'ESAT à hauteur de 100.000 euros, en raison du même problème qu'à la MAS au titre du réseau d'alimentation électrique avec un vieux transformateur.

+ +

+ +

+ +

+ +

RAPPORT FINANCIER DE L'ACTIVITE COMMERCIALE EN E.S.A.T. EN GESTION PROPRE

Le résultat des ateliers de l'ESAT est excédentaire de 434.929 euros.

Le chiffre d'affaires de l'année s'élève à 1.935.901 €, en diminution de 4 % par rapport à 2022 et se répartit par type d'activité :

REPARTITION DU CA	CA 2023	CA 2022	PROPORTION 2023	PROPORTION 2022
PRODUCTION PROPRE	550 862,12	619 605,27	28%	31%
SOUS TRAITANCE ET CONDITIONNEMENT	396 453,27	470 696,01	20%	23%
PRESTATION SERVICES/ENTREPRISE	336 049,18	265 666,87	17%	13%
SERVICE PROPRETE	85 630,23	65 772,21	4%	3%
ESPACES VERTS	566 905,91	599 791,42	29%	30%
TOTAL	1 935 900,71	2 021 531,78	100%	100%

Les consommations de matières et services s'établissent à 695.724 euros, en diminution de 16 % et elles représentent 37 % du chiffre d'affaires contre 41 % en 2022.

Les frais de personnel atteignent 3.666 k€ contre 3.528 k€ en 2022 ; la variation de ce poste est de +3,88 % correspondant à l'évolution du SMIC. L'effectif en ETP des personnes en situation de handicap est de 230,50 ETP à fin 2023 contre 236,40 ETP à fin 2022. On relève un taux d'absentéisme à 8,76 %. L'aide aux postes s'élève à 3.156 K €, elle a évolué selon le SMIC également.

L'excédent brut d'exploitation est de 680.892 euros contre 729.088 euros en 2022, soit -6,61 % suite à une évolution exceptionnelle de 2022/2021 de 23 %.

Déduction faite des dotations aux amortissements et aux provisions, dont celle à la réserve d'équipement, (égale à 10 % du résultat et des rémunérations), pour 79.368 euros, le résultat net est de 434.929 euros et se décompose par activité :

	Bois	Métallerie	Cond't Sous-trait	Assemblage Eléments Méca et Elect	Prestations extérieures	Articles de décoration	Façonnage Cartons	Service Propreté	Prestations Esp. Verts	Résultat total
2023	79 892,18	5 719,89	- 182 045,91	7 816,93	241 490,53	-41 878,68	19 155,16	34 605,43	270 173,38	434 928,98
2022	140 123,73	1 485,28	- 114 347,84	18 458,70	159 268,14	-40 737,20	4 244,73	14 506,73	300 336,76	483 339,03
Ecart en €	- 60 231,55	4 234,61	- 67 698,07	- 10 641,77	82 222,39	- 1 141,48	14 910,43	20 098,70	- 30 163,38	- 48 410,05
Ecart en %	-43%	285%	59%	-58%	52%	3%	351%	139%	-10%	-10%



AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'administration a voté en avril 2024 l'affectation des résultats suivants de l'exercice 2023, pour :

- Les résultats en gestion propre :
 - L'association, par affectation sur les fonds associatifs, de l'Excédent de 560,70 euros
 - La section commerciale d'E.S.A.T., à la réserve statutaire, de l'Excédent de 434.928,84 euros

- **Les résultats en gestion contrôlée pour les établissements et services médico-sociaux** représentant des résultats à affecter pour 483.294,68 euros.

Les résultats des établissements seront examinés ultérieurement par les financeurs.

Le Conseil d'Administration a décidé de solliciter l'affectation des résultats 2023 partagée en :

- réserve de compensation des déficits, préconisée pour le CPOM,
- réserve d'Excédents affectés à des investissements notamment pour les projets immobiliers à inclure aux Plans Pluriannuels d'Investissements
- reprise de résultat

L'affectation souhaitée des résultats est détaillée ci-dessous :

RESULTATS SOUMIS A CONTRÔLE				PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS			
ETS	FINANCEUR	Résultats 2023		RESERVE DES EXCEDENTS P/ INVESTISSEMENTS AUTRE QUE IMMOBILIER	RESERVE DES EXCEDENTS S/ INVESTISSEMENTS POUR LES PROJETS IMMOBILIERS	Réserve de compensation des déficits	REPRISE DES RESULTATS
		Excédent	Déficit				
SIEGE	ARS	1 814,62		1 814,62			
SASLA	CD	37 814,26		20 000,00		17 814,26	
I-M-E- & CAFS	ARS	331 625,21			331 625,21		
SESSAD	ARS	90 669,56			90 669,56		
ESAT	ARS	5 291,95				5 291,95	
F.A.M DOZULE	CD	18 706,76		18 706,76			
FJV HEB	CD	257,85					257,85
FJV FOA	CD	2 806,42		2 806,42			
SAJH	CD		- 18 614,82				- 18 614,82
M A S	ARS	12 922,87		12 922,87			
TOTAL		501 909,50	- 18 614,82	56 250,67	422 294,77	23 106,21	- 18 356,97
Résultat des budgets sociaux		483 294,68		483 294,68			

Les résultats par financeur se répartissent de la façon suivante :

A.R.S 442.324,21 euros
 Conseil départemental 40.970,47 euros



LES INVESTISSEMENTS

Ils s'élèvent en en 2023 à 479.318 euros dont 174.381 euros ont été supportés par le budget commercial des ateliers.

La répartition des acquisitions en 2023 :

- 119.124 euros concernent les constructions, leurs agencements et les aménagements de terrains. Ils comprennent notamment 84.910 euros de rénovations en sanitaires et plomberie sur trois appartements de l'association et au SAJH.
- 66.617 euros concernent les équipements liés à la sécurité des biens et des personnes. Ils comprennent le renouvellement partiel du parc d'extincteurs et un système de sécurité incendie au FAM, ainsi que les systèmes de vidéo-surveillance acquis pour un total de 42.962 euros sur les établissements FAM, Foyer Jean Vasnier et les 3 sites d'ESAT.
- 293.577 euros concernent les équipements, matériel et outillage principalement au titre de :
 1. remplacement de matériel et outillage en ESAT pour 43.353 euros
 2. remplacement de matériel hôtelier et de restauration pour 24.791 euros
 3. remplacement de matériel paramédical pour 10.212 euros
 4. renouvellement de matériel de transport : 123.000 euros (2 véhicules ESAT Espaces verts + 1 TPMP au SAJH)
 5. renouvellement de matériel et acquisition de matériel informatique pour 63.140 euros dont renouvellement des licences Windows pour 41.049 euros
 6. renouvellement de mobilier et éléments divers pour 28.302 euros

Les investissements en cours au 31/12/2023 s'élèvent à 89.771 euros et concernent notamment les honoraires de l'architecte DNS pour le projet de reconstruction de la MAS de Dozulé depuis 2020.

Les investissements sont réalisés, sauf mesure exceptionnelle, dans le cadre de prévisions incluses dans les plans pluriannuels d'investissements, en attente d'intégration au CPOM à signer. Il n'y a pas eu de souscription d'un emprunt bancaire sur cet exercice.



LA SANTE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

	2021	2022	2023	ECART
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT	7 305 589	8 110 297	9 344 340	1 234 043
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	3 370 961	3 789 223	3 875 045	85 822
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 718 975	-2 011 645	-2 123 255	-111 610
TRESORERIE	8 957 575	9 887 875	11 096 130	1 208 255

Le FONDS de ROULEMENT d'INVESTISSEMENT augmente de 1.234 K€ en raison :

- De l'affectation des résultats 2022 en réserves (Association et ESAT Activité commerciale).....491 K euros
- De l'affectation d'une quote part des résultats 2021 (sous contrôle)
En réserve d'investissement.....184 K euros
- De la dotation en CNR pour la MAS.....587 K euros
- Des dotations aux amortissements562 K euros
- MOINS Les investissements réalisés et en cours.....- 509 K euros
- MOINS Les remboursements d'emprunts.....- 152 K euros

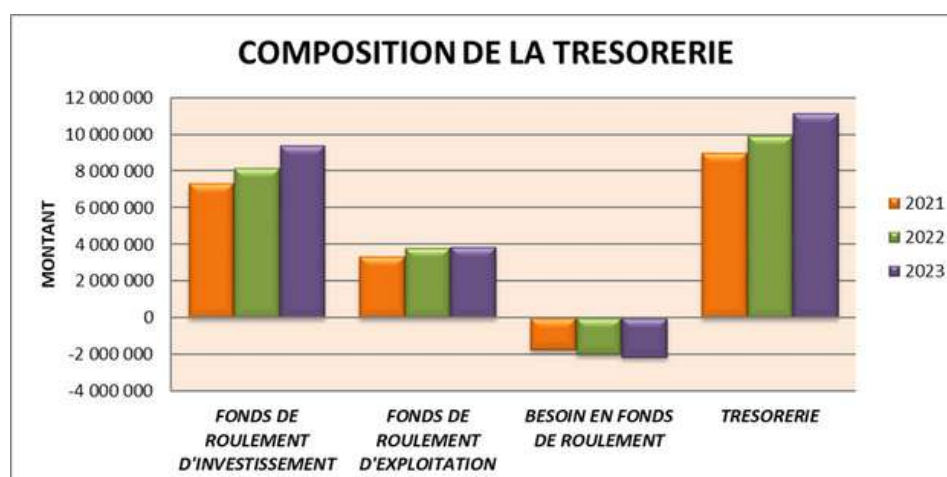
Le FONDS de ROULEMENT d'EXPLOITATION augmente de 85 K€ en raison :

- Des résultats excédentaires 2023.....639 K euros
- Des dotations provisions p/ remise en état sites SAJH & ESAT.....200 K euros
- MOINS les résultats 2022 (Assoc & ESAT) affectés en réserve.....- 491 K euros
- MOINS les résultats 2021 affectés en réserve d'investissement.....- 183 K euros
- MOINS les reprises de provisions.....- 91 K euros

Le BESOIN en FONDS de ROULEMENT augmente de 111 K€ en raison :

- De la baisse des stocks.....- 86 K euros
- De l'augmentation des créances407 K euros
(situation régularisée début 2024)
- De l'augmentation des dettes Fournisseurs.....- 289 K euros
- De la diminution des dettes fiscales et sociales.....92 K euros

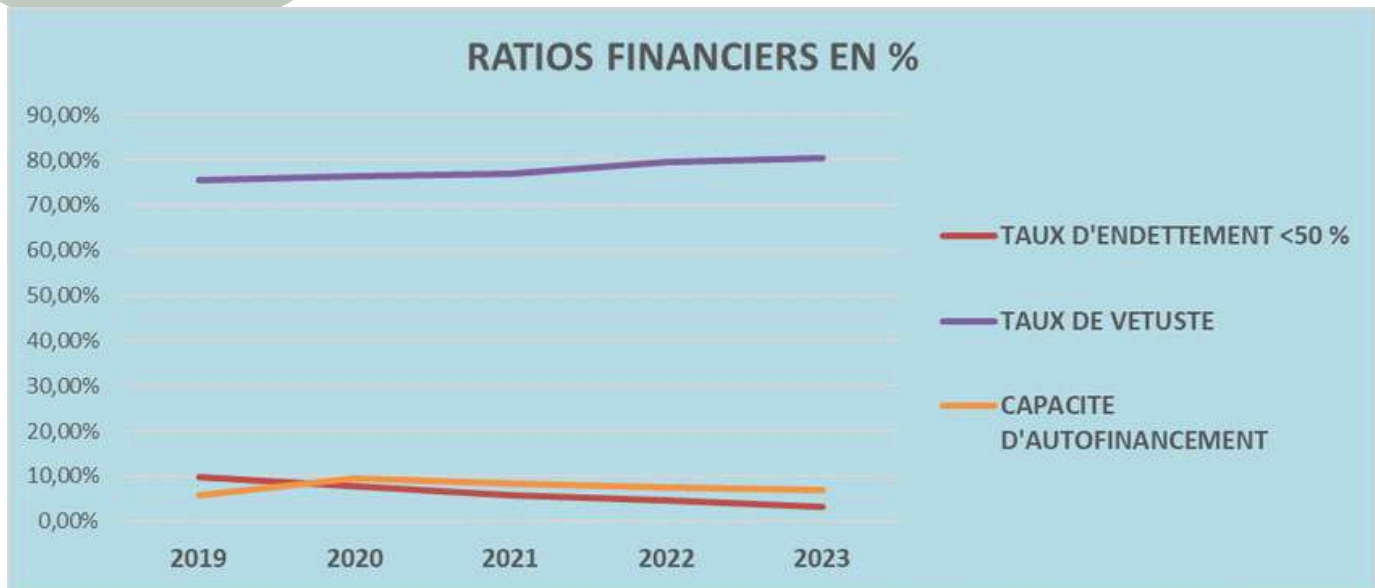
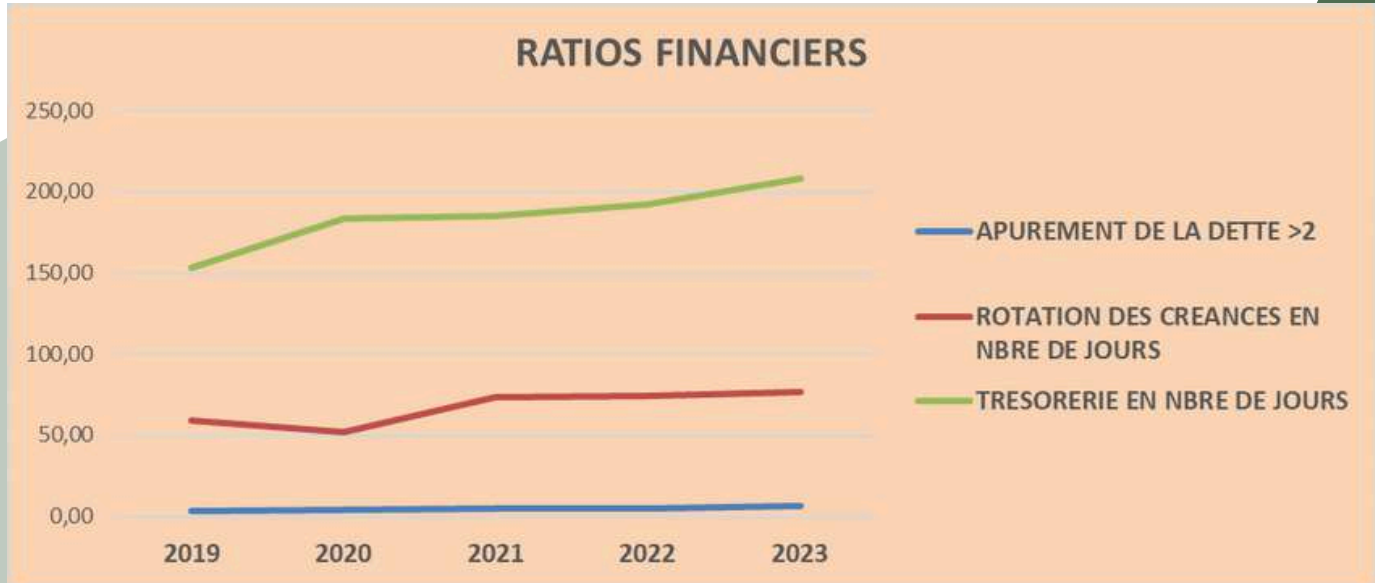
La TRESORERIE varie par conséquent de la somme des éléments ci-dessus, soit une augmentation de 1.208 K€, dont les écarts les plus significatifs portent sur les résultats excédentaires 2023 de 638 K €, des crédits non reconductibles pour la MAS 588 K€.



+ +
+ +
+ +
+ +

• **Ratios**

Le taux d'endettement global est de 3,18 % contre 4,66 % en 2022, dont la norme se situe à moins de 50 %. Par ailleurs, le ratio de vétusté des immobilisations augmente de 0,87 % pour atteindre 80,49 %. Le taux de CAF (Capacité d'autofinancement) atteint 6,87 % contre 7,67 % en 2022.



La situation financière est favorable à la réalisation des projets attendus dans le cadre du CPOM et surtout en matière immobilière.



ASSOCIATION REGROUPEE

Bilan

ACTIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois			31/12/2022 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	386 143,31	-242 462,80	143 680,51	177 130,22
Constructions	9 889 374,61	-7 922 590,61	1 966 784,00	2 088 391,62
Installations techniques matériel et outillage	1 180 684,39	-934 587,31	246 097,08	256 668,58
Autres immobilisations corporelles	4 235 650,68	-3 603 581,33	632 069,35	556 339,71
Immobilisations corporelles en cours	72 988,37		72 988,37	59 586,20
Avances et acomptes	16 783,11		16 783,11	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	735 220,00		735 220,00	734 380,00
Prêts				4 472,39
Autres	13 445,94		13 445,94	14 073,12
TOTAL I	16 530 290,41	-12 703 222,05	3 827 068,36	3 891 041,84
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	0,04		0,04	0,03
TOTAL II	0,04		0,04	0,03
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	124 311,72		124 311,72	211 270,99
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	321,02		321,02	347,98
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	4 365 938,17		4 365 938,17	3 968 248,18
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	186 782,97		186 782,97	184 422,35
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	4 800 000,00		4 800 000,00	
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	6 347 396,97		6 347 396,97	9 915 201,70
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	29 780,48		29 780,48	34 059,66
TOTAL III	15 854 531,33		15 854 531,33	14 313 550,86
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Écart de conversion Actif				

+ +

+ +

+ +

+ +

ASSOCIATION REGROUPEE

Bilan

ACTIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois			31/12/2022 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Ecart de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	32 384 821,78	-12 703 222,05	19 681 599,73	18 204 592,73



ASSOCIATION REGROUPEE

Bilan

PASSIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois	31/12/2022 12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 236 162,81	1 236 162,81
Fonds propres complémentaires	960 386,96	952 342,26
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	368 987,80	368 987,80
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation	93 284,52	93 284,52
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 598 869,04	5 036 161,32
Réserves pour projet de l'entité	2 819 452,39	2 663 169,35
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 652 205,39	2 495 922,35
Report à nouveau		
Report à nouveau	314 664,12	93 258,03
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	314 664,12	93 258,03
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	638 923,06	784 771,27
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	12 030 730,70	11 228 137,36
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	251 821,81	261 300,08
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	2 478 136,20	1 889 148,26
	TOTAL I	14 760 688,71
		13 378 585,70
Fonds reportés et dédié:		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation	39 546,52	39 761,52
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	16 544,23	16 544,23
	TOTAL II	56 090,75
		56 305,75
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL III	
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	230 370,96	220 692,78
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	1 527 969,50	1 512 064,30
	TOTAL IV	1 758 340,46
		1 732 757,08
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif:		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	463 675,60	615 965,04
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses	7 657,91	6 948,27
Avances et acomptes sur commandes		
Avances et acomptes sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	864 723,67	513 141,47
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	1 296 457,52	1 388 808,32
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	38 315,22	16 262,40
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	435 575,92	495 744,73
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	73,97	73,97
	TOTAL V	3 106 479,81
		3 036 944,20
Ecarts de conversion Passif		
Ecarts de conversion Passif		

+ +
+ +
+ +
+ +

ASSOCIATION REGROUPEE

Bilan

PASSIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois		31/12/2022 12 mois
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL	19 681 599,73	18 204 592,73	



Le compte de résultat regroupé au 31/12/2023

Compte de résultat

ASSOCIATION REGROUPEE

	Arrêté au : 31/12/2023		31/12/2022		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	1 880 457,12	11,76	1 991 831,30	13,45	-111 374,18	-5,59
Production vendue (services)	15 988 851,45	100,00	14 805 675,81	100,00	1 183 175,64	7,99
Chiffre d'affaire	17 869 308,57	111,76	16 797 507,11	113,45	1 071 801,46	6,38
Production stockée	-31 331,24	-0,20	42 233,66	0,29	-73 564,90	-174,19
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 550,00	0,02			3 550,00	
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	133 409,42	0,83	60 843,80	0,41	72 565,62	119,27
Autres produits	3 590 867,58	22,46	3 480 618,58	23,51	110 249,00	3,17
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	21 565 804,33	134,88	20 381 203,15	137,66	1 184 601,18	5,81
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	813,27	0,01	226,67	0,00	586,60	258,79
Variation de stocks	55 628,03	0,35	-18 782,11	-0,13	74 410,14	-396,18
Achat de matières premières et autres	246 933,28	1,54	425 470,39	2,87	-178 537,11	-41,96
Autres achats et charges externes	4 485 394,93	28,05	3 840 342,35	25,94	645 052,58	16,80
Impôts, taxes et versements assimilés	995 980,98	6,23	972 509,22	6,57	23 471,76	2,41
Salaires et traitements	10 074 722,43	63,01	10 001 450,29	67,55	73 272,14	0,73
Charges sociales	3 518 611,06	22,01	3 606 489,57	24,36	-87 878,51	-2,44
Dotation	934 459,37	5,84	712 477,99	4,81	221 981,38	31,16
Autres charges	81 029,11	0,51	2 113,13	0,01	78 915,98	3 734,55
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	20 393 572,46	127,55	19 542 297,50	131,99	851 274,96	4,36
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 172 231,87	7,33	838 905,65	5,67	333 326,22	39,73
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	3 798,27	0,02	3 403,50	0,02	394,77	11,60
Autres intérêts et produits assimilés	19 102,03	0,12	964,03	0,01	18 138,00	1 881,48
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	22 900,30	0,14	4 367,53	0,03	18 532,77	424,33
Charges financières						
Charges financières	11 275,49	0,07	12 489,36	0,08	-1 213,87	-9,72
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	11 275,49	0,07	12 489,36	0,08	-1 213,87	-9,72
RÉSULTATS FINANCIERS	11 624,81	0,07	-8 121,83	-0,05	19 746,64	-243,13
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	1 183 856,68	7,40	830 783,82	5,61	353 072,86	42,50
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	79 469,77	0,50	59 488,56	0,40	19 981,21	33,59
Sur opération en capital	47 067,65	0,29	42 799,95	0,29	4 267,70	9,97
Reprises/provisions et transfert de char	236,25	0,00			236,25	
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	126 773,67	0,79	102 288,51	0,69	24 485,16	23,94
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	1 513,01	0,01			1 513,01	
Sur opération en capital	7 102,33	0,04	9 860,21	0,07	-2 757,88	-27,97
Dotation aux amortissements et aux prov.	663 091,95	4,15	138 440,85	0,94	524 651,10	378,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	671 707,29	4,20	148 301,06	1,00	523 406,23	352,93
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-544 933,62	-3,41	-46 012,55	-0,31	-498 921,07	1 084,32
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	21 715 478,30	135,82	20 487 859,19	138,38	1 227 619,11	5,99
CHARGES	21 076 555,24	131,82	19 703 087,92	133,08	1 373 467,32	6,97
SOLDE INTERMÉDIAIRE	638 923,06	4,00	784 771,27	5,30	-145 848,21	-18,58
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
REPRISE DE RESULTAT N-2						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	638 923,06	4,00	784 771,27	5,30	-145 848,21	-18,58



Compte de résultat

ASSOCIATION REGROUPEE

	Arrêté au : 31/12/2023		31/12/2022		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat	15 900,00	0,10	16 790,00	0,11	-890,00	-5,30
CONTRIBUTIONS PRODUITS	15 900,00	0,10	16 790,00	0,11	-890,00	-5,30
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	15 900,00	0,10	16 790,00	0,11	-890,00	-5,30
CONTRIBUTIONS CHARGES	15 900,00	0,10	16 790,00	0,11	-890,00	-5,30



Le Rapport d'Orientation 2024/2028



Extrait du Projet Associatif Global

Le Projet Associatif Global a été réécrit et a permis de repenser nos orientations pour les cinq années à venir.

Notre association doit continuer sa transformation, les orientations et objectifs à poursuivre ont été fixés pour déployer une offre d'accueil centrée sur les besoins d'accompagnement et ce à chaque étape du parcours de vie des usagers.

Nos orientations pour les 5 ans à venir

L'APAEI Côte Fleurie souhaite inscrire sa réflexion et ses actions, pour les cinq années à venir, dans la dynamique proposée par l'UNAPEI à travers les trois orientations stratégiques qui ont été adoptées à Nantes lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2023, orientations dont nous reprenons les intitulés dans les titres des trois axes déclinés ci-dessous, pour ce qui concerne notre cadre local. Les années 2020 seront le temps, au-delà de la préservation nécessaire de la professionnalité, de la reconquête du sens, dans la vie quotidienne de chacun, dans les réseaux dans lesquels l'association évolue, et, plus globalement, d'un point de vue sociétal.

AXE I. Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien

- Action 1 : Reconstruire le SAJH et la MAS

Les bâtiments du SAJH à Troarn et de la MAS à Dozulé sont vétustes et ne sont plus adaptés aux attentes en matière d'accessibilité. Le projet, sous réserve d'un accord à trouver par les financeurs, est de construire un nouvel ensemble immobilier afin d'améliorer l'accueil et le confort des résidents.

- Action 2 : Assurer un meilleur suivi médical

L'idée est de développer la plateforme santé afin de suivre toutes les personnes accueillies, quel que soit l'établissement.

- Assurer aux usagers un suivi médical adapté en lien avec leur pathologie, leur âge, leurs spécificités
- Prôner la santé et la sécurité au travail dans les ESAT
- Proposer l'accès à la télémédecine pour les simples consultations ou les prises en charge régulière des maladies chroniques (renouvellement d'ordonnance...) ou pour certaines urgences. Cela évite les contraintes des déplacements et du temps perdu en salle d'attente, aussi bien pour l'utilisateur que l'accompagnant. Les téléconsultations ne remplaceront pas les consultations en présentiel mais les compléteront
- Utiliser plus les nouvelles technologies et tirer parti de la transformation digitale
- Mettre en place le Dossier Médical Partagé (DMP) de l'Assurance Maladie
- Développer des partenariats avec les hôpitaux, la HAD, les EHPAD
- Développer les actions de prévention (addictions, sexualité, cancers, planning familial, réseau bucco-dentaire...)
- Former les professionnels sur la prise en soins des différents publics et de leurs spécificités

+ +

+ +

+ +

+ +

- Action 3 : Assurer la cohérence et la continuité des parcours de vie

Il faut appréhender différemment l'accompagnement, selon certains moments de la vie afin de mieux répondre aux besoins spécifiques du moment car chaque usager a ses propres besoins

- Développer les passerelles entre les différents pôles : enfance, adolescence et adultes, scolarité et travail, occupations et loisirs, santé et vieillesse
- Décloisonner les établissements et services pour être plus réactifs et apporter des réponses aux besoins identifiés
- Mettre en place un accompagnement spécifique sur les périodes de grande transition de la vie comme l'entrée dans le monde du travail (souvent synonyme de rupture) ou lors du départ à la retraite
- Mieux informer et guider les familles dans ces périodes de transition
- Conduire la transformation de l'offre pour des parcours de vie personnalisés
- Suivre et réévaluer régulièrement le projet personnalisé pour développer une suite cohérente
- Prendre en compte la personne handicapée dans sa globalité pour favoriser la qualité de vie dans un parcours sans rupture



- Action 4 : Imaginer de nouvelles solutions de qualité de vie pour les personnes vieillissantes

L'allongement de l'espérance de vie des personnes handicapées fait émerger de nouveaux besoins en terme d'accompagnement. Ce phénomène n'a pas vraiment été anticipé par nos instances. Face à cet enjeu important, notre association doit se mobiliser pour essayer d'apporter des réponses adaptées afin de maintenir une qualité de vie.

+ +
+ +
+ +
+ +

- Vieillir chez soi serait la meilleure solution. Quel que soit l'endroit où la personne vit, foyer, appartement supervisé, maison d'accueil spécialisé ...l'objectif serait d'apporter du soutien au lieu du domicile actuel. Il ne faut pas rompre le parcours de vie de la personne handicapée qui peut être ressenti comme une brutalité. Le changement de lieu de vie peut être une expérience traumatisante, comme pour tout à chacun. L'idée serait de mettre en place des équipes mobiles spécifiques qui se déplaceraient dans les différents lieux de vie. Si l'intervention d'une équipe mobile d'aide à la vie quotidienne et/ou d'animation est requise, il peut s'avérer nécessaire de créer une telle équipe. Ce n'est pas la personne en perte d'autonomie qui bougerait mais les accompagnants qui se déplaceraient
- Des aménagements du logement seront certainement nécessaires. Faire connaître et utiliser « Ma prime Adapt » qui permet, sous conditions, de réaliser des travaux d'adaptation du logement
- Dans d'autres cas, il faudra rechercher ou inventer des partenariats avec des EHPAD existants pour mettre en place des Unités de vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes

- Action 5 : Favoriser le bien-être des personnes accompagnées

La recette du bien-être est très large. Elle passe par la relaxation, le sport, le plaisir gustatif, la musique, les sorties culturelles, la médiation animale...

- Développer le sport-santé, le sport bien-être, le yoga, la sophrologie... pour le plus grand bien du corps et de l'esprit. Le sport permet d'oublier les soucis et de se vider la tête
- Pratiquer plus régulièrement ces activités en les adaptant aux capacités de chacun
- Créer des moments de sérénité au quotidien en mettant en place des moments de routine, d'une durée de 15 mn ou plus
- Pratiquer, avec des méthodes simples, la méditation de pleine conscience, qui aide à réduire l'anxiété et améliore la santé émotionnelle et la qualité du sommeil
- Développer l'écoute de la musique et plus particulièrement les musiques relaxantes (musique douce, classique) en proposant aux usagers des playlists. Ces musiques aident à se détendre, à baisser le stress et apaise les tensions. De plus, elles favoriseraient la concentration et faciliteraient les apprentissages
- Développer le chant, les moments de silence, d'émerveillement
- Valoriser les activités « plaisirs »

AXE II. Agir en réseau pour renforcer notre impact

- Action 6 : Reconstruire une dynamique et des liens inter familiaux

On considère le terme « famille » au sens large. Cela peut être aussi bien les parents, les grands-parents, les frères et sœurs, ou d'autres membres de la famille, y compris de la famille recomposée. Il peut s'agir également d'amis proches de la famille.

- Imaginer des dispositifs de mise en relation des familles (sur le modèle des associations de parents d'élèves ou associations d'utilisateurs par exemple), afin de mettre en commun les expériences personnelles au profit de tous, et de se soutenir
- Favoriser les échanges, le dialogue entre les personnes accueillies, les familles, les professionnels, les tutelles par le biais de : rencontres sur les différents sites, réunions de rentrée pour rappel à tous des règles de fonctionnement, des bonnes pratiques, des activités possibles, portes ouvertes, cafés, conférences/débats
- Inciter les familles à participer aux différentes opérations (vente des brioches, achat de fleurs et/ou de jouets en bois, brocantes) ...
- Mobiliser les familles autour d'événements festifs, de moments de partage afin de se rencontrer et de mieux se connaître
- Sensibiliser les familles à la vie associative et susciter leur adhésion pour soutenir l'action militante de l'association
- Faire vivre et favoriser le bénévolat au sein de l'association et répondre aux demandes de bénévolat faites par des extérieurs

Chaque famille doit pouvoir trouver sa place dans l'association et œuvrer et/ou s'impliquer à sa mesure. Tout ceci crée un sentiment d'appartenance.

- Action 7 : Reconstruire des dynamiques et des liens entre professionnels et familles

- Donner les moyens et outils nécessaires aux professionnels pour mener à bien leur mission, la qualité de vie au travail conditionnant, particulièrement dans le secteur du médico-social, la bienveillance envers les personnes accueillies
- Développer la communication en interne où le partage des informations est nécessaire à la cohérence de l'accompagnement de la personne accueillie
- Développer la communication et les échanges avec les familles
- Construire des relations de confiance et de réciprocité entre les professionnels et les familles, au bénéfice du bien-être de la personne accompagnée
- Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement de la personne handicapée
- Imaginer puis créer des instances ou espaces - temps favorisant les interactions entre les familles et les professionnels
- Relancer les échanges avec nos amis allemands de l'association Lebenshilfe de Gifhorn afin de visiter leurs établissements et échanger avec leurs équipes à propos des méthodes d'accompagnement

AXE III. Accompagner la société pour réussir la transition inclusive

- Action 8 : Repositionner la question du handicap mental comme objet social

- dans le champ politique local
- dans le champ de la formation des personnels accompagnants

- S'ouvrir sur la cité à travers des lieux et/ou actions visant la rencontre et la mise en visibilité des potentiels des personnes handicapées : déploiement de la boutique proposant les fabrications de l'ESAT, développement des prestations de services
- Développer l'innovation, l'expertise et les partenariats en élargissant le périmètre d'intervention
- S'inscrire dans le débat public pour promouvoir le respect des droits des personnes handicapées mentales et l'inclusion
- Agir au sein d'organisations du mouvement social (CCAS, bailleurs sociaux, collectifs associatifs...)
- Imaginer, discuter et proposer des modèles de structures de vie alternatives aux structures existantes dans le cadre de groupes de travail avec l'ARS et le Conseil Départemental
- Interpeller les instances et les personnels politiques sur la problématique du vieillissement des personnes handicapées mentales
- Assurer, auprès des institutions de formation des différentes catégories de personnels, des interventions présentant les spécificités du handicap mental
- Initier des démarches relevant de la recherche-action installant les différents partenaires de la vie dans les établissements (personnes handicapées/famille et/ou tuteurs/professionnels de l'accompagnement) dans une dynamique de réflexion/théorisation/co-formation éventuellement avec des partenariats universitaires
- Répondre plus souvent aux appels à projets
- Sensibiliser le secteur privé pour trouver de nouvelles ressources telles que le mécénat d'entreprise, les dons et les legs, tout en préservant le caractère social de notre mission

+ +

+ +

+ +

+ +



Notes :

+ +
+ +
+ +
+ +



Nous contacter



Siège Social :

7, rue de l'Hôtel de Ville
14160 Dives-sur-Mer
Tél : 02.31.91.21.54

+ +

+ +

+ +

+ +

Courriel : siege@apaeicf.org

Site Internet : www.apaeicf.org

SIRET : 3000 566 78 00109

Association membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique,
déclarée à la Préfecture le 12/02/1960 – N° 0143000616



@pageApaei



@Apaei_Dives

+ +

+ +

+ +

+ +

